

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 7
- Excusés représentés : 0
- Absents : 2
- Votants : 6 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un du mois de juillet à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DALENS Gérard
 GENTES Laurent DESCAMPS Véronique GRAIL Jérôme
 PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : DALENS Gérard

DELEGATION SIGNATURE POUR PERMIS DE CONSTRUIRE 0431442500003

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme: « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant la demande de permis de construire référencée n° PC 0431442500003 déposée par Mr Gentes Clément, fils du maire, et Mme Mialon Charlène, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Hors de la présence de Mr Gentes Laurent, qui ne prend pas part au vote.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Prend acte** du dépôt par Mme Mialon et Mr Gentes d'une demande de permis de construire référencé n° 0431442500003 ;
- **Désigne** Mr Grail Jérôme en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

AR Prefecture

043-214301442-20250721-2025_020-DE
Reçu le 04/08/2025

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20250721-2025_020-DE
Reçu le 04/08/2025